

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Treize, le Lundi 4 Février à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 28 Janvier, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mme MORACCHINI, M. CASASOPRANA, Mme MOUSNY-PANTALACCI, M. GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjoints au Maire.

M. PARODIN, Mme PIMENOFF, MM. VITALI, MARY, Mme PERES, Mme POLI, Mme JOLY, Mme SUSINI Claire, M. COMBARET, M. TOMI, Mme SUSINI BIAGGI, M. BARTOLI, Mme TOMI, Mme GUERRINI, MM. SBRAGGIA, FERRARA, LAUDATO, Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme RISTERUCCI	à	Mme PASQUALAGGI
Mme FIESCHI DI GRAZZIA	à	Mme SUSINI BIAGGI
Mme FERRI PISANI	à	M. DIGIACOMI
M. AMIDEI	à	M. LE MAIRE
M. ZUCARELLI	à	M. PIERI

Etaient absents :

Mme GUIDICELLI, Adjointe au Maire, Mme DEBROAS, M. BASTELICA, M. BERNARDI, Mme CURCIO, Mme SAMPIERI, Mme PASTINI, MM. D'ORAZIO, RUAULT, CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de membres présents :	29
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M. CASASOPRANA est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Lundi 4 Février 2013

Délibération N°2013 / 51

Avenant n°1 au marché n°2010/160 relatif aux travaux de construction d'une halle des sports. Lot 9 : Menuiseries. Autorisation de signer et exécuter l'avenant.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Par décision en date du 07 mars 2008, l'Adjoint délégué aux marchés publics a décidé d'attribuer le marché relatif aux travaux de construction d'une halle des sports, lot 9 menuiseries. La maîtrise d'œuvre est assurée par le cabinet d'Architecture MADOTTO et PINNA.

Le marché a été conclu avec l'entreprise SICAB pour un montant de 171 921,00 €HT.

Le présent avenant a pour objet des travaux supplémentaires :

1/ Suite demande maître d'ouvrage, rajout de deux volets persiennés coulissants :

Cette demande a été faite par le maître d'ouvrage. Création d'ouvertures supplémentaires dans le déambulatoire.

Modification des dimensions des portes suite à l'application de la nouvelle réglementation PMR et demande de création d'ouverture faite par le maître d'ouvrage

Le Permis de construire a été déposé en septembre 2006, la réglementation PMR a évolué depuis et le Maître d'ouvrage aura obligation de mettre en conformité le bâtiment en 2015. Il nous a été demandé de réaliser cette conformité afin de réaliser un bâtiment conforme à la réglementation à venir.

TOTAL DES TRAVAUX EN PLUS VALUE 6 470,00 €

Le montant de l'avenant est donc de 6 470,00 €HT soit une incidence financière de 3,76% du montant initial du marché, soit un nouveau montant de 178 391,00 €HT.

Les autres clauses du marché demeurent inchangées.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

d'autoriser Monsieur le Maire à signer et exécuter l'avenant n°1 relatif au marché n°2010/160 travaux de construction d'une halle des sports lot 9 : Menuiseries avec le candidat SICAB pour un montant de 6 470,00€HT.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
Oùï l'exposé de Monsieur Ange PANTALONI, Adjoint délégué,
Et après en avoir délibéré**

Vu la loi 82.213 du 2 mars 1982 modifiée, portant Droits et Libertés des Communes
Vu la loi 83.663 du 22 juillet 1983 complétant la loi 83.3 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat
Vu la loi d'orientation 92.125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République
Vu la loi 93.122 du 29 janvier 1993 relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques
Vu le Code Général des collectivités territoriales
Vu le Code des Marchés Publics décret 2006-975 du 1^{er} août 2006 notamment l'article 20
Vu le Code du travail

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 1^{er} février 2013.

DECIDE D'AUTORISER EXPRESSEMENT MONSIEUR LE MAIRE
Par 30 voix pour
Et 4 abstentions (Mme Guerrini, MM. Ferrara, Laudato et Sbraggia)

A signer et exécuter l'avenant n°1 relatif au marché n°2010/160 travaux de construction d'une halle des sports- lot 9 : menuiseries avec le candidat SICAB pour un montant de 6 470,00€HT.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

.....
Fait à Ajaccio, les jour, mois et an que dessus
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME



Dr Simon RENUCCI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20130204-2013_51-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/02/2013